

Indemnités de CCF

Écrit par Administrator

Mardi, 19 Juillet 2011 17:12 - Mis à jour Mardi, 19 Juillet 2011 17:55

{niftybox

background=palegreen,textcolor=black,float=right,textalign=justify,border=palegreen,font=Arial,fontsize=12px}

Alors que le décret n° 2010 -1000 du 26 août 2010 fixe la mise en paiement des indemnités de CCF qui devait être mise en paiement en juin 2011 , promesse du Ministre (note aux Recteurs en janvier 2011) , alors que certaines académies respectent presque les délais , l'Académie de Lille , pourtant celle où le nombre de PLP est plus qu'important, ne tient pas compte de la charge accrue de travail des personnels et semble ignorer les consignes données par le Ministre de l'Education Nationale. Il semblerait que des prémices de solution puissent être enfin trouvées puisque les chefs d'établissement devraient saisir du 19 au 30 août les bordereaux de mise en paiement.

Le nombre de laisser pour compte et d'oublier sera plus qu' important.

Une fois de plus les économies seront faites sur le dos des personnels .

Nous vous invitons à compléter la fiche suivante, de l'envoyer à votre chef d'établissement et de nous en envoyer un exemplaire.

Document à télécharger [lettre au Recteur CCF](#) [les indemnités de CCF](#)

{/niftybox}